

# Seance du 30 Decembre 1945

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le trente Décembre à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Dr. J. Grand, Maire.

Présents: M. M. Dufos, Soubille, Mr. Costel, Galan, Bathie, Dantin, Ferre, Fages, Carthory, Recut, Maylin, Soubie, Talazac, Mr. Delhan, Fiocco, Edouard.

Absents: M. M. Bordet, Gouarni, M. Blanquet, Voulic.

M. le Maire expose l'ordre du jour : Le contrat Tabat arrivant à expiration le 31 Décembre 1945, il s'agit de savoir qui assurera la distribution de l'eau en ville et quels seront ses pouvoirs.

M. M. Talazac, Ferre & Fages se faisant les interlocuteurs de la Commission des eaux qui avait tenu séance pour le même ordre du jour le 27 courant rappellent la genèse de l'affaire Tabat et exposent les raisons qui l'ont fait se déclarer incompetent.

Une des principales est le retard apporté à la décision qui aurait été celle de la Commission.

Après discussions, M. M. Ferre & Fages proposent que le service de distribution soit mis en adjudication selon un cahier des charges établi courant Janvier dont la principale clause serait la remise d'un cautionnement par l'intéressé.

M. Fages émet une contre-proposition : La Ville devrait

assurer elle même les charges de ce service. - En conséquence, un employé municipal devait être chargé spécialement de l'élévation de l'eau jusqu'au réservoir. - Le relèvement des compteurs et des guittances seraient effectués par la Ville.

Cette contre-proposition est adoptée à main levé par le group contre le royaume; la Draine s'étant abstenu.

On. Fages demande que la Commission se réunisse immédiatement afin de mettre au point cette nouvelle organisation.

On. Galazac, passant à un autre sujet, insiste pour l'achat d'une pompe actionnée par la turbine. - Le dispositif étant en notre possession, une demande urgente de subvention est à constituer mais aucune décision n'est apportée et la séance est levée.

Ont voté pour la règle : M<sup>me</sup> Adoue, M<sup>me</sup> Ficcas, M<sup>me</sup> de l'Isle  
M. M. Galazac, Soubis, Mayeur, Recut, Cartony, Fager.

Ont voté pour l'adjudication : Dufor, Soubise, Battie, Dandine  
Ferri, Galan, M<sup>me</sup> Castet.

S'ont abstenus : Grand